

Aménagement, nature

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

*Direction générale de l'aménagement,
du logement et de la nature*

Arrêté du 13 mars 2009 modifiant l'arrêté du 15 février 2007 portant nomination à la commission chargée de rendre un avis motivé sur les demandes de reconnaissance de qualification à l'exercice de la profession de géomètre expert

NOR : DEVU0829293A

Par arrêté du ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire en date du 13 mars 2009,

Au premier alinéa du paragraphe *a* de l'article 1^{er} de l'arrêté du 15 février 2007 portant nomination à la commission chargée de rendre un avis motivé sur les demandes de reconnaissance de qualification à l'exercice de la profession de géomètre expert, les mots : « M. Gilles Rouquès, ingénieur général des ponts et chaussées, membre du conseil général des ponts et chaussées, président, ou sa suppléante, Mme Cécile Delévaux, chef du bureau des réseaux professionnels de la direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction » sont remplacés par les mots suivants : « M. François Geindre, inspecteur général de l'équipement, membre du conseil général de l'environnement et du développement durable, président, ou sa suppléante, Mme Cécile Delévaux, chef du bureau des politiques foncières de la direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature. » ;

Au troisième alinéa du paragraphe *a* de l'article 1^{er} du même arrêté, les mots : « bureau F1 à la sous-direction des affaires foncières de la direction générale des impôts » sont remplacés par les mots suivants : « bureau GF-3A à la sous-direction des missions foncières, de la fiscalité du patrimoine et des statistiques de la direction générale des finances publiques, » et les mots : « ou sa suppléante, Mme Marjorie Bruston, inspectrice des impôts. » sont remplacés par les mots suivants : « ou sa suppléante, Mlle Aurore Aubert, inspectrice des impôts. » ;

Le quatrième alinéa du paragraphe *a* de l'article 1^{er} du même arrêté est remplacé par un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Mme Françoise Pélissier, chargée de mission au bureau du foncier et de la biodiversité au sein de la direction générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires, ou son suppléant, M. Roger Jumel, chef du bureau du foncier et de la biodiversité. » ;

Au deuxième alinéa du paragraphe *d* de l'article 1^{er} du même arrêté, les mots : « M. Emmanuel Natchitz » sont remplacés par les mots suivants : « Mme Anne-Laure Henry ».